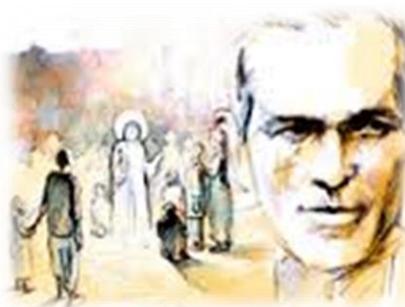


Le Père Chevrier a commencé une œuvre très particulière dans la ville de Lyon à la seconde moitié du XIXe siècle. L'œuvre était marquée par un souci clairement religieux, lié à une forte expérience spirituelle vécu par Antoine Chevrier, notamment à Noël 1856 : dans la contemplation, il est entré en communion avec le Christ pauvre, en méditant le mystère de son incarnation.



La grâce reçue a fait naître en lui le désir de faire connaître Jésus Christ aux enfants pauvres du quartier de la Guillotière. Il accueillait tous ceux qui étaient en marge, aussi bien de l'Église que de la société de son temps, pour leur permettre une démarche de formation chrétienne, du baptême vers le sacrement de l'Eucharistie. En réalité, l'action auprès des jeunes d'Antoine Chevrier et de tous ses collaborateurs se résume dans le titre qu'il lui avait donné : « L'Œuvre de la Première Communion ».

Dès le début cette œuvre se présente donc comme une action pastorale, une action missionnaire, que l'Église lui a reconnu comme un don de grâce, marquant non seulement son histoire personnelle, mais aussi l'action pastorale du diocèse de Lyon. Par l'action d'Antoine Chevrier en effet, l'Église a perçu qu'elle était elle-même poussée à se renouveler, en s'orientant vers la mission d'évangélisation des pauvres. En ce sens, le Père Chevrier a été un précurseur, parce qu'il a commencé à faire ce que nous percevons aujourd'hui comme une urgence : actualiser la pastorale de l'Église en une pastorale toujours plus missionnaire et pour cela disponible à aller vers « les gens lointains ».

Il faut aussi reconnaître que l'action éducative du Père Chevrier a eu une forte influence envers l'État, en particulier concernant les institutions chargées de l'instruction de base, mais aussi de la rééducation des jeunes vivant des difficultés, soit à cause de mauvais choix, soit d'un manque d'éducation humaine et civile dans leur famille d'origine. Chevrier s'occupait de l'intégralité de la personne : il éduquait les gens afin qu'ils puissent grandir et rejoindre un état digne de tout être humain, jusqu'à vivre un acte de foi. Son souci était de s'occuper de leur vie intérieure, ce qui entraînait une œuvre d'humanisation : car l'attitude nouvelle de ces adolescents envers la vie n'était plus de se dissiper eux-mêmes en commettant des délits, mais de vivre avec plus de responsabilité et de réussir dans la vie en se rendant utile au prochain.

« L'histoire du Prado n'est pas une histoire, mais des histoires »

On retrouve aujourd'hui sous le nom « Prado », d'une part une « Association de prêtres du Prado » ainsi qu'un « Société des sœurs du Prado », dont les membres sont liés à l'Église ; et d'autre part, un ensemble d'établissements laïques reliés à une « Fondation du Prado », qui respectent l'esprit civil de la laïcité en œuvrant dans le domaine de l'éducation de la jeunesse en difficulté. Deux branches, donc : l'une proprement pastorale ou ecclésiale, et l'autre éducative, nées de la même racine du Père Chevrier ; toutes deux demeurent attachées au nom du « Prado » dans la définition que les identifie. Résultat d'une longue histoire, elles sont aujourd'hui distinctes l'une de l'autre, malgré quelques liens institutionnels ténus. Cette histoire s'explique par plusieurs évolutions, soit du côté de l'État moderne et de sa façon d'organiser l'instruction et la rééducation, soit du côté de l'Église et de la mission confiée au clergé diocésain. En tout cas, chacun de son côté s'organise et maîtrise les questions qui lui sont propres, tout en se référant à la même racine du Père Chevrier.

Le point historique de la distinction entre les deux branches du Prado se situe lorsque le Père Alfred Ancel était le Supérieur majeur du Prado. Celui-ci a fait évoluer l'œuvre de la Première Communion vers une « Association de la Providence du Prado » en 1943, dont il restera le Président jusqu'en 1971. Le premier Conseil d'administration de l'Association déclare alors qu'il devra « faire tout ce qui sera nécessaire pour décharger les directeurs, qui étaient des prêtres et des sœurs du Prado, des préoccupations et des soucis d'ordre matériel, susceptibles d'entraver leur action dans le domaine spirituel » (juin 1943).



Un tournant décisif se manifeste en 1947, quand l'association supprime toute référence à la religion dans ses statuts, pour ouvrir la voie à une reconnaissance d'utilité publique, laquelle interviendra en 1950. Dans le bulletin *Le Prado*, de janvier 1948, Mgr Alfred Ancel publie une longue étude intitulée : « Transformation de l'œuvre de la Première Communion » où il retrace la genèse et l'évolution du Prado. Alfred Ancel (dans sa volonté de maintenir l'œuvre d'éducation dans la fidélité à la pensée d'Antoine Chevrier) ainsi que le père Fillatre (dans son action en direction des éducateurs) ne cesseront pas d'orienter l'action pédagogique de l'association. Toutefois, le Père Ancel reconnaît dans sa réflexion la complexité dans laquelle se trouvait la réalité éducative mis en place. Cette complexité se résume dans l'articulation entre la reconnaissance de « l'originalité évangélique » de la Providence du Prado et la nécessité d'être reconnue d'utilité publique ; mais aussi, du fait que l'originalité évangélique dépendait du bon fonctionnement « de ces divers points de vue [administration et pédagogie], qui sont particulièrement l'objet des inspections » faites par les fonctionnaires publics. En 1955, Mgr Ancel demande aux prêtres présents dans les centres de rééducation de se dégager autant que possible des tâches administratives pour se consacrer davantage à l'évangélisation des maisons.

En 1971, une série de conditions provenant du côté de l'État par la loi, du côté de pédagogique par un changement de la mentalité des employés, toujours moins ancrés dans la vie chrétienne, etc., ont accompagné la décision de Mgr Ancel de démissionner comme Président de l'Association et de l'Etablissement de la Providence du Prado, terminant ainsi le processus de transmission de l'œuvre aux laïques. Un processus qui a été lent, mais destiné, écrit Alfred Ancel, à « assurer une fidélité inconditionnée à l'esprit du père Chevrier ».

Actuellement, quels sont les liens entre l'Association des prêtres du Prado et la branche de l'Association et Fondation du Prado ?

Désormais, la branche éducative et de rééducation de l'Association du Prado est autonome et pratiquement distincte de l'autre branche d'ordre plus spirituel et ecclésial. Ainsi, pour ce qui est de l'Association des prêtres, elle s'occupe essentiellement de former et de nourrir l'identité de prêtres diocésains selon le charisme du Bienheureux Antoine Chevrier, avec l'orientation prioritaire de l'évangélisation des pauvres. Demeure seulement un lien déjà évoqué, bien que relativement formel, constitué par la présence d'un prêtre du Prado au conseil d'administration de l'Association du Prado Rhône-Alpes et de la Fondation. Le vrai défi qui demeure à ce sujet, est sans doute de revisiter comment la source vivifiant de la pédagogie du Père Chevrier - à l'origine de cette œuvre d'éducation – peut encore impulser l'action d'éducation spécialisée promue par le Prado éducation, auprès des jeunes de notre temps. Il y a là, sans doute, un champ d'exploration, pour approfondir un chemin de fidélité à l'esprit pédagogique qui animait le père Chevrier en tant qu'éducateur.

En définitive, cette histoire nous montre comment la branche des prêtres a évolué après la conclusion de l'œuvre de la Première Communion. Le Père Ancel a beaucoup encouragé les prêtres du Prado à situer leur ministère dans la réalité diocésaine, plus que dans une Fondation ayant une finalité de rééducation, aussi méritoire soit elle, au long de l'histoire.

Vers l'Institut de vie consacré : « Association des prêtres du Prado »

A partir de 1942, les prêtres appelés à vivre du charisme de l'Esprit saint donné à l'Église par Antoine Chevrier se sont eux-mêmes qualifiés comme les membres de la « Société de droit diocésain de Lyon ». Notons qu'en ce temps-là, les pradosiens n'étaient présents que dans le diocèse de Lyon, en Haute-Loire et en Saône et Loire.



L'actualité du monde et de l'Église venait d'être touchée par des phénomènes de grande portée, comme la deuxième guerre mondiale, puis par la perspective de la paix, ainsi que des alliances qui ouvraient l'humanité à une dimension toujours plus internationale. L'Église constatait en interne la naissance de mouvements de renouveau intellectuel, spirituel et pastoral : le mouvement biblique, liturgique, dans la formation du clergé, la réforme du droit canon, etc.. Tout était prêt pour aider l'Église à vivre sa mission sous la lumière nouvelle d'une redécouverte de l'Évangile, et pour l'encourager à s'ouvrir aux réalités terrestres, à la culture, à la société en profonde changement.

Dans ce climat général d'ouverture au monde, la famille spirituelle des prêtres du Prado a respiré la possibilité de s'épandre dans le monde. Mais il fallait être reconnu au-delà du diocèse de Lyon. C'est ainsi que l'Association des prêtres du Prado a fait une démarche pour se donner un statut de droit pontifical. Cela fût fait en 1954, toujours sous la houlette du Père Alfred Ancel, Supérieur Général. Statut approuvé par l'Association en 1957. Ce statut de droit pontifical aurait dû marquer la formation et l'identité de la famille spirituelle.

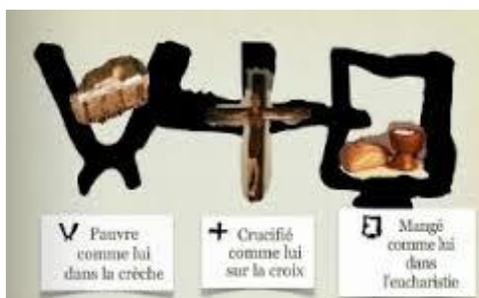
En réalité, le statut tel qu'il était, a demeuré un peu « caché », d'une part parce que parler d'un statut canonique était pour les prêtres une nouveauté – à l'intérieur de la famille spirituelle, on parlait plutôt de « règle de vie » – et d'autre part, parce qu'ils craignaient d'être assimilés à des religieux. Tous les adhérents étant des prêtres diocésains, la marque de la diocésanité était forte et faisait partie de leur identité ; en l'état du Droit Canonique, cet aspect était à l'époque difficile à comprendre par le Saint Siège.

D'autre part, à la charnière des années 50-60, les mentalités attachaient plus de poids à la dimension de mouvement qu'aux aspects institutionnels. La force apportée par les idéologies à la réflexion dans la culture et la société de ce temps-là, contribua à repousser l'idée que l'Église institutionnelle puisse apaiser toute sorte de nouveauté. Cette nouveauté ne pouvait penser-on provenir que « de la base », perçue comme seule porteuse de réforme dans la société et dans l'Église elle-même. Cependant, comme l'histoire nous l'enseigne, ce qui aujourd'hui est accueilli comme une vérité absolue et intangible peut être relativisé quelques années plus tard et se retrouver dans la nécessité de se modifier.

La valeur et la force renfermées dans un Statut, qui accueille et fixe objectivement les points de repères incontournables d'un charisme, s'affirmera plus tard. Il y aura en effet la nécessité d'y arriver par étapes : comme celle de la distinction entre Prado de France et Prado Général (1965), puis dès l'année 1968 la naissance des Prado érigés, distingués par régions dont l'Italie, l'Espagne et le Moyen Orient, ainsi que la relativisation de certaines formes, mises en place pour concrétiser le charisme pradosien dans la pastorale et l'histoire (voir par exemple, l'expérience des prêtres ouvriers).

Par la suite, le Père Antonio Bravo, Responsable Général du Prado (1983-2001) et son Conseil travailleront le texte qui donnera à la famille des Prêtres du Prado non plus un Statut, mais des Constitutions. L'affiliation à la Congrégation des Instituts Séculiers et Association laïcs de vie consacrée, et surtout l'approbation de ces nouvelles Constitutions (votées en Assemblée en 1986 et approuvées par le Saint Siège le 07/06/1987) constituera une étape forte, à travers la reconnaissance d'une véritable identité pradosienne, marquée par un appel de Dieu et non seulement par une sympathie ou une sensibilité personnelle.

Ainsi l'œuvre des Prêtres du Prado marque aujourd'hui l'identité du clergé diocésain d'une manière bien repérable sous la forme d'un « Institut séculier de vie consacrée ». Il s'agit d'une œuvre réglée par des Constitutions qui invitent à discerner un appel : « Suivre Jésus Christ de plus près, afin d'être plus capable de l'annoncer aux pauvres » de notre temps.



Toutefois, l'originalité de cette vocation et de cette mission se joue dans le contexte de la mission de l'Église diocésaine. Toute mission confiée à un prêtre diocésain adhérente à cet Institut de vie consacrée est vécue en communion avec l'Évêque, pour renforcer la mission de l'Église locale d'évangéliser les pauvres.